
2018 07 05 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusée : Isabelle Bourda

Secrétaire de séance : Mme Viviane Arickx

La séance est ouverte à 19h15

Présentation de la pré-étude du Projet "Salle des Fêtes"

Le cabinet Ségui, chargé de proposer des aménagements du village, a conduit une réflexion sur l'évolution de la salle des fêtes.

L'étude porte soit sur un projet de réhabilitation de l'existant soit une construction d'un bâtiment neuf.

En réhabilitation, le coût global est de 420k€ auquel peuvent s'ajouter :

- une terrasse de 160 m² étanchée pour 72 k€,
- la réhabilitation de l'entresol 455 k€

En construction neuve, le coût global est de 540 k€,

Dans les deux cas, il convient d'ajouter 30 places de parking pour un coût de 100 k€. Ce poste reste facultatif.

En terme de projet, la réhabilitation plus couteuse peut être réalisée en plusieurs tranches et propose plus du double de surface... Le projet du neuf laissera un bâtiment vétuste à la charge de la commune.

D'autres critères seront à prendre en considération comme les enjeux financiers (subventions, remboursement d'annuités, ...).

Le Conseil Municipal, décide de poursuivre la réflexion s'appuyant sur cette étude.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

2.1 Mise en place du RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace toutes les primes. En fonction des missions, les agents sont positionnés dans des groupes.

Pour Noilhan, cela concerne 3 agents :

- Entretien des espaces verts et des bâtiments communaux,
- Ménage de la mairie et de la salle des fêtes,
- Secrétariat de Mairie.

L'idée est de tenir compte d'une part de l'évolution du coût de la vie et d'autre part de l'intégration des diverses primes.

L'impact sur le budget de la commune reste modéré et sera évalué précisément avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.2 Mise en place du Plan de Formation Mutualisé du territoire du Savès Gersois

A l'échelle du Savès, les mutualisations ont un impact sur la dotation globale. Diverses mutualisations ont été mises en place. Le plan de formation mutualisé va permettre de limiter les déplacements ainsi va favoriser un meilleur accès à la formation et provoquer les échanges entre agents qui exercent des activités analogues dans un périmètre géographique de proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce plan de formation mutualisé.

2.3 Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Suite au changement de perception, une autorisation de versement de l'indemnité de conseil du Receveur Municipal est transférée à Madame Sylvie ALABRO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide de poursuivre le versement de cette indemnité indépendamment de la personne.

2.4 Contribution pour la prévention grêle

La commune dispose d'un générateur anti-grêle dont la responsabilité est confiée à Messieurs Saint-Supéry et Dutech qui doivent activer le système lors des alertes.

L'ADLFA 31 (Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne) demande une subvention annuelle de 100€. Cette aide cumulée doit venir en appui afin de contribuer à un meilleur maillage du territoire en vue d'améliorer la protection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3. Présentation PECT

Le Plan Climat Air Energie Territorial nécessite une étude à l'échelle du Pays Portes de Gascogne.

Le Conseil Municipal étudiera ce plan lors d'une prochaine séance.

4. Point sur Atelier cuisine-GESTES

Mme Edwige Maltempi, diététicienne-Nutritionniste a proposé de réaliser un atelier cuisine destiné aux personnes de plus de 60 ans vivant à domicile. Cela nécessite 10 participants et ce projet est totalement gratuit.

Ce point est à l'étude : Viviane Arickx et Xavier Daran sont en charge de recontacter l'animatrice et d'affiner le projet.

Le Conseil Municipal, étudiera le projet suite à cette demande de précision.

5. Nettoyage de la salle des fêtes

Des balais ont disparu, le nettoyage n'est pas régulièrement assuré par les usagers de ces locaux municipaux.

Des barillets seront changés de manière à sécuriser les espaces.

Le Conseil Municipal, décide de rappeler les règles.

6. Devis estimatif croix du village

Le décapage de la croix nécessite 1950€HT par l'entreprise MAS de Beaupuy. Des Noilhanais ont la volonté de rénover cet espace.

Le Conseil Municipal valide le devis et souhaite qu'un projet global soit proposé de manière à pouvoir anticiper les besoins futurs.

8. Demande de participation

L'école de Samatan organise un voyage scolaire et sollicite une aide financière.

Comme cette école n'est pas située sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit de répondre défavorablement à cette demande.

9. Mur cimetière

Une dégradation a été constatée. Cela ne nécessite pas d'intervention immédiate.

Le Conseil Municipal intégrera ces travaux dans un cadre élargi.

10. Point voirie

La voirie de la commune a été détériorée suite aux fortes pluies du printemps.

D'importantes coulées de boue ont aussi eu lieu.

Il serait judicieux de mener une réflexion sur des aménagements freinant l'écoulement des eaux pluviales pour que ces épisodes soient atténués.

La pose du stop sur le chemin d'en Ballot à l'intersection avec la RD 39 a été validée. L'achat peut être réalisé et la mise en œuvre suivra. Une demande analogue sera réalisée auprès de la Direction des Routes départementales pour le croisement de la même route départementale et du chemin du Haho.

Cette compétence n'étant plus communale, le Conseil Municipal se positionne en interlocuteur auprès de la communauté de communes et du conseil départemental.

Informations et questions diverses

Le club AMI voit une diminution de la subvention CAF. L'association fait mention de sa difficulté à poursuivre l'activité.

L'ordre du jour est épuisé : il est 21h45.